

Numéro	DL251023-MC02	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	
Objet	Fixation du tableau des effectifs au 1 ^{er} janvier 2026	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 3 décembre 2025 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-cinq le trois décembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, FROEHLY Claude, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUX Rémy, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, CARTELLI Olivier, STROH Nicolas, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur KOUJIL Ahmed
- Madame DIDELOT Sandra ayant donné procuration à Madame FRUH Marie-Josée
- Madame DABYSING Davina ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Madame CASTELLON Martine ayant donné procuration à Madame LONGECHAL Béatrice
- Monsieur BACHMANN Emmanuel ayant donné procuration à Madame MAGDELAINE Séverine

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	30
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	27 novembre 2025
Date de publication délibération :	10 décembre 2025
Date de transmission au Contrôle de Legalité :	10 décembre 2025

Numéro	DL251023-MC02	
Matière	Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	1/9

V. PERSONNEL

2. FIXATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2026

La présente délibération propose la création de 9 postes budgétaires et la suppression de 23 postes budgétaires au 1^{er} janvier 2026.

Les suppressions de postes ont été soumises au Comité Social Territorial qui s'est tenu le 19 novembre 2025.

1. Création de postes

Conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, « *les emplois de chaque collectivité (...) sont créés par l'organe délibérant de la collectivité* ».

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Filière administrative

- 2 postes d'attaché pour permettre le recrutement d'un responsable du pôle développement durable et d'un responsable du service budget comptabilité.
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour ne pas retarder le recrutement à la suite du départ d'un agent. En effet, les candidat(e)s retenus ne sont pas toujours titulaires du même grade que les agents quittant la collectivité. Le tableau des effectifs sera ajusté lors de sa mise à jour au 1^{er} juillet 2026 pour tenir compte du grade du candidat finalement retenu et le grade non nécessaire sera supprimé après avis du comité social territorial.
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour ne pas retarder le recrutement à la suite du départ d'un agent. En effet, les candidat(e)s retenus ne sont pas toujours titulaires du même grade que les agents quittant la collectivité. Le tableau des effectifs sera ajusté lors de sa mise à jour au 1^{er} juillet 2026 pour tenir compte du grade du candidat finalement retenu et le grade non nécessaire sera supprimé après avis du comité social territorial.

Filière technique

- 1 poste d'Ingénieur pour permettre une promotion interne.
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe pour ne pas retarder le recrutement à la suite du départ d'un agent. En effet, les candidat(e)s retenus ne sont pas toujours titulaires du même grade que les agents quittant la collectivité. Le tableau des effectifs sera ajusté lors de sa mise à jour au 1^{er} juillet 2026 pour tenir compte du grade du candidat finalement retenu.

Numéro	DL251023-MC02	
Matière	Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	2/9

- 2 postes d'adjoint technique à temps non complet 31,5/35^{ème} pour permettre le recrutement à la suite du départ en retraite d'agents qui étaient sur un grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (ces grades sont supprimés)

Filière animation

- 1 poste d'animateur à temps non complet 12/35^{ème} pour permettre le recrutement à la suite du départ d'un agent qui était sur un grade d'animateur principal 1^{ère} classe (ce grade est supprimé)

2. Suppressions de postes

Filière administrative

- 1 poste d'attaché à temps non complet 24,5/35^{ème} à la suite d'un départ en retraite et du recrutement d'un agent sur un grade d'éducateur de jeunes enfants (poste créé par délibération du 8 octobre 2025)
- 2 postes de rédacteurs principal 1^{ère} classe (à la suite d'une mutation et ajustement du tableau des effectifs au plus proche de la réalité)
- 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe (recrutement d'un agent sur un autre grade)

Filière technique

- 1 poste d'Ingénieur principal à la suite du recrutement d'un agent sur un autre grade
- 3 postes d'agent de maîtrise principal (2 postes pour un ajustement du tableau des effectifs au plus proche de la réalité et 1 poste à la suite d'une promotion interne)
- 1 poste d'agent de maîtrise (à la suite d'un départ en retraite)
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps non complet (34,2/35^{ème}) à la suite à un départ en retraite
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (29/35^{ème}) (ajustement du tableau des effectifs au plus proche de la réalité)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (28/35^{ème}) (à la suite d'un départ en retraite)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (29/35^{ème}) (à la suite d'un départ en retraite)
- 2 postes d'adjoints techniques (ajustement du tableau des effectifs au plus proche de la réalité)

Numéro	DL251023-MC02	
Matière	Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	3/9

Filière sociale

- 2 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe à temps non complet 34,2/35^{ème} à la suite du reclassement d'un agent dans la filière administrative et la suppression d'un grade non utilisé créé par délibération du 2 juillet 2025.
- 5 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles 2^{ème} classe à la suite d'avancements de grade (postes créés par délibération du 28 mai 2025) et la suppression d'un grade non utilisé créé par délibération du 2 juillet 2025.

Filière animation

1 poste d'animateur principal 1^{ère} classe à temps non complet 12/35^{ème}. (création d'un grade d'animateur)

Conformément aux dispositions de l'article L. 542-2 du code général de la fonction publique, « *un emploi relevant de la fonction publique territoriale ne peut être supprimé qu'après avis du comité social territorial sur la base d'un rapport présenté par la collectivité territoriale (...)* ».

Le Comité Social Territorial s'est prononcé concernant les suppressions de postes susmentionnées, le 19 novembre 2025.

3. Modification du temps de travail d'un adjoint d'animation de 19,8/35^{ème} à un temps complet

Afin de répondre aux besoins du service et à la demande de l'agent en poste, il est proposé de modifier le temps de travail d'un adjoint d'animation.

Cette modification étant supérieure à 10% à la durée du temps de travail initialement fixée, celle-ci doit être considérée comme une suppression de poste en application des dispositions de l'article L. 542-3 du code général de la fonction publique.

Pour répondre à l'objectif indiqué précédemment, il est donc nécessaire de :

- Supprimer un emploi permanent à temps non complet de 19,8/35^{ème} d'adjoint d'animation,
- Créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation.

Le Comité Social Territorial s'est prononcé concernant cette suppression de poste et cette modification du temps de travail, le 19 novembre 2025, conformément aux dispositions des articles L. 542-2 et L. 542-3 du code général de la fonction publique.

Numéro	DL251023-MC02	
Matière	Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	4/9

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

- VU** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2541-12 ;
- VU** le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1, L. 542-2 et L. 542-3 ;
- VU** la délibération du Conseil municipal de la commune d'Illkirch-Graffenstaden du 8 octobre 2025 modifiant le tableau des effectifs au 15 octobre 2025 ;
- VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 19 novembre 2025 pour les suppressions de postes et la modification du temps de travail ;

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, « *les emplois de chaque collectivité (...) sont créés par l'organe délibérant de la collectivité* » ;

CONSIDERANT qu'il appartient, en conséquence, au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services ;

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article L. 542-2 du code général de la fonction publique, « *un emploi relevant de la fonction publique territoriale ne peut être supprimé qu'après avis du comité social territorial sur la base d'un rapport présenté par la collectivité territoriale (...)* ».

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L. 542-3 du code général de la fonction publique, « *la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent à temps non complet n'est pas assimilée à la suppression d'un emploi comportant un temps de service égal, lorsqu'elle n'excède pas 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi concerné et qu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales* » ;

CONSIDERANT qu'il est proposé la création de 9 postes budgétaires et la suppression de 23 postes budgétaires au 1^{er} janvier 2026 dans les conditions susvisées ;

CONSIDERANT que les suppressions de postes ont été soumises au Comité Social Territorial qui s'est tenu le 19 novembre 2025 ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de modifier le tableau des effectifs dans les conditions susmentionnées ;

Numéro	DL251023-MC02	
Matière	Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	5/9

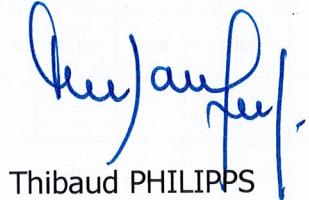
Après en avoir délibéré,

- DECIDE** **d'approuver les modifications, créations et suppressions de postes susvisées,**
- DECIDE** **d'inscrire au budget les crédits correspondants,**
- DECIDE** **d'adopter le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2026 tel qu'annexé et qui comporte 338 postes, dont 293 pourvus à cette date et 4 emplois non permanents pourvus.**
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

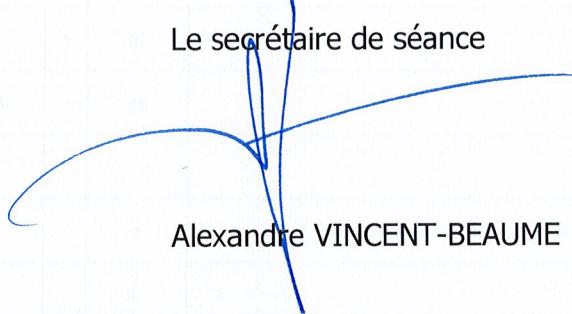
Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal administratif de Strasbourg sis 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 Strasbourg Cedex, ou via l'application « Télérecours » sur le site internet <https://www.telerecours.fr> (articles R. 414-1 et R. 414-2 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.

Numéro	DL251023-MC02	6/9
Matière	Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

EMPLOIS PERMANENTS

GRADES	CATE-GORIE	POSTES BUDGE-TAIRES	DONT TNC	EFFECTIF POURVUS				EFFECTIFS REELS EN ETP			
				TOTAL EFFECTIF POURVU	Titulaires	Contractuels	Contractuels Type de contrat *	TOTAL REEL ETP	Titulaires	Contractuels	DONT TNC
Directeur général des services	A	1		1	1	0		1	1	0	
Total				1	1	0		1	1	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE											
Attaché principal	A	5		5	4	1	1 CDI	4,6	3,6	1	
Attaché	A	21		18	11	7	1 CDI 4 art. 332-14 2 art. 332-8	17,9	10,9	7	
Rédacteur principal 1ère classe	B	4		3	3	0		3	3	0	
Rédacteur principal 2ème classe	B	7		5	4	1	1 art. 332-14	5	4	1	
Rédacteur	B	10	1	9	8	1	1 CDI (CSC)	8,5	8	0,5	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	17		16	16	0		15,8	15,8	0	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	7	1	5	4	1	1 CDI (CSC)	4,8	4	0,8	1
Adjoint administratif	C	10	1	7	6	1	1 art. 332-14	6,8	5,8	1	
TOTAL		81	3	68	56	12		66,4	55,1	11,3	2
FILIERE TECHNIQUE											
Ingénieur principal (1 poste mis sur emploi fonctionnel DGS)	A	1		0	0	0		0	0	0	
Ingénieur	A	4		2	2	0		2	2	0	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	7		6	5	1	1 art 332-14	6	5	1	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	7		5	4	1	1 art 332-14	5	4	1	
Technicien	B	4		2	1	1	1 art 332-14	2	1	1	
Agent de maîtrise principal	C	17		17	17	0		17	17	0	
Agent de maîtrise	C	12	1	11	11	0		10,88	10,88	0	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	19	5	18	17	1	1 art. 332-14	17,1	16,1	1	5
Adjoint technique principal 2ème classe	C	20	7	18	16	2	2 art. 332-14	15,6	13,6	2	6
Adjoint technique	C	62	20	57	32	25	25 art. 332-14	53,9	30	23,9	19
TOTAL		153	33	136	105	31		129,48	99,58	29,9	31

Numéro	DL251023-MC02										7/9
Matière	Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.										

FILIERE SOCIALE											
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	2		2	2	0		1,8	1,8	0	
Assistant socio-éducatif	A	1		1	0	1	1 art. 332-14	1	0	1	
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	1		1	1	0		1	1	0	
Educateur de jeunes enfants	A	2		2	1	1	1 art. 332-14	2	1	1	
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1 ^{ère} classe	C	12	6	12	12	0		11,84	11,84	0,00	6
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 ^{ème} classe	C	24	23	22	20	2	2 art. 332-14	21,26	19,31	1,95	20
TOTAL		42	29	40	36	4		38,90	34,95	3,95	26
FILIERE SPORTIVE											
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	B	1		1	1	0		1	1	0	
TOTAL		1		1	1	0		1	1	0	
FILIERE ANIMATION											
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	0		0	0	0		0	0	0	
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	1	0	1	1 art. 332-14 (APE)	0,4	0	0,4	1
Animateur territorial	B	7	1	5	3	2	2 CDI (CSC)	5	3	2	
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	3		1	1	0		1	1	0	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	10		5	2	3	1 CDI (CSC) 2 art. 332-14	4,8	1,8	3	
Adjoint d'animation	C	26	1	25	22	3	3 art. 332-14	24,57	21,57	3	1
TOTAL		47	3	37	28	9		35,77	27,37	8,4	2
FILIERE CULTURELLE											
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	B	1		1	1	0		1	1	0	
TOTAL		1		1	1	0		1	1	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE											
Chef de service principal 1 ^{ère} classe	B	1		1	1	0		1	1	0	
Brigadier chef principal	C	9		6	6	0		6	6	0	
Gardien / Brigadier	C	2		2	2	0		2	2	0	
TOTAL		12		9	9	0		Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20251203-01251023-MC02-DE Date de réception préfecture : 10/12/2025			
TOTAL GENERAL AGENTS		338	68	293	237	56		282,55	229,00	53,55	61

Numéro	DL251023-MC02	
Matière	Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	8/9

Pour information, agents sur postes de remplacement maternité, congé parental, congé maladie, disponibilité (article L 332-13) :

2 adjoints administratifs

8 adjoints techniques

2 ATSEM principal 2ème classe

1 animateur principal 2ème classe

Pour information, apprentis et contrats aidés :

5 apprentis CAP Petite Enfance

4 apprentis BPJEPS

1 apprenti CPJEPS

1 apprenti Licence gestion RH

1 apprenti bachelor RH

1 apprenti licence administration des collectivités territoriales

1 apprenti CAP monteur en installation sanitaire

Numéro	DL251023-MC02	
Matière	Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	9/9

**PLAN DE TRAVAIL DES AGENTS À TEMPS NON COMPLET
AU 01 JANVIER 2026**

ATSEM :

- => 25 postes à 34,2 / 35^{ème}
- => 1 poste à 24,4 / 35^{ème}

ADJOINTS TECHNIQUES (ECOLES) :

- => 19 postes à 31,5 / 35^{ème}
- => 1 postes à 28 / 35^{ème}
- => 7 postes à 24,5 / 35^{ème}

ADJOINTS TECHNIQUES (SPORTS) :

- => 1 poste à 17,5 / 35^{ème}
- => 2 postes à 23 / 35^{ème}
- => 1 poste à 24 / 35^{ème}

ADJOINTS TECHNIQUES (ESPACES VERTS) :

- => 1 poste à 28 / 35^{ème}

AUTRES POSTES :

- => 1 poste d'animateur (Lieu d'accueil parents enfants) à 12 / 35ème
- => 1 poste d'animateur principal de 2ème classe (Lieu d'accueil parents enfants) à 14 / 35ème
- => 1 poste de rédacteur (CSC) à 17,5 / 35^{ème}
- => 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe (CSC) à 28 / 35^{ème}
- => 1 poste d'adjoint d'animation (Scolaire périscolaire) à 19,8 / 35^{ème}
- => 1 poste d'agent de Maîtrise (école) à 31,5 / 35ème